

Date de publication Dimanche 15 janvier 2012 à 17:01:17 par webmaster
Catégorie Deuxième degré

Tentatives "d'entretien de valeur professionnelle": ne vous laissez pas intimider !

Des tentatives « d'entretiens de la valeur professionnelle » sont initiées par certains chefs d'établissements du second degré à l'encontre des enseignants. Ne vous laissez pas intimider par cette pratique consistant à diviser un peu plus les personnels entre eux. Un petit rappel des conditions applicables me semble nécessaire:

1) le texte récent relatif aux « conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires d'état » est le décret **n° 2010-888 du 28 juillet 2010**

2) un autre décret, le **n° 2011-2041 du 29 décembre 2011** modifie celui du 28 juillet 2010. Il faut surtout prendre en compte ce qui est écrit à l' Art. 2 de ce décret. Pour résumer, seules les évaluations professionnelles **postérieures au 1er janvier 2012** feront références au décret du 28 juillet 2010. Lire aussi à ce même article que les textes en vigueur sur les conditions générales d'évaluation, de notation et d'avancement des fonctionnaires d'Etat (décret n° 2002-682 du 29/04/2002) ainsi que le décret n° 2007-1365 du 17/09/2007 sur l'application de l'art. 55 bis de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 (dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat) **seront abrogés à compter du 1er janvier 2013.**

Autrement dit, **IL EST URGENT D' ATTENDRE !** Surtout après avoir lu le courrier sur « l'Appréciation de la valeur professionnelle » que notre Directrice Générale des Ressources Humaines, mme Josette THEOPHILE, a adressé à tous les personnels enseignants le 13 décembre 2011, par l'intermédiaire d' I-Prof. Son message se termine par cette phrase :

« une nouvelle phase de réunions bilatérales avec les organisations syndicales est en cours . Elle se poursuivra jusqu'à la fin de l'année » .

Conseil de la part des représentants Education CFTC : si votre chef d'établissement tente de vous imposer un entretien, même à titre informel, pour votre notation administrative, **N' Y ALLEZ PAS SEUL ! FAITES-VOUS ACCOMPAGNER.**

V. RAOUX- PLP
Secr. Général adj. SCENRAC CFTC

Billet issu du site internet CFTC - Education Nationale - SCENRAC - CFTC:
<http://www.cftc-educ.com>

URL du billet

http://www.cftc-educ.com/blog_tentatives_dentretien_de_valeur_professionnelle_ne_vous_laissez_pas_intimider-244.html